

Jeunesse au soleil
États financiers
au 31 mars 2025

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
États financiers	
Résultats	5
Évolution de l'actif net	6
Flux de trésorerie	7
Situation financière	8
Notes complémentaires	9 - 16

Rapport de l'auditeur indépendant

**Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.**
Bureau 2000
600, rue De La Gauchetière Ouest
Montréal (Québec)
H3B 4L8

T 514-878-2691

Aux administrateurs de
Jeunesse au soleil

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme Jeunesse au soleil (ci-après « l'organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2025 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » du présent rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2025 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, l'organisme tire des apports de dons, de services d'urgence et de collectes de fonds dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre vérification de ces apports s'est limitée aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des apports de dons, de services d'urgence et de collectes de fonds, de l'excédent des produits par rapport aux charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés les 31 mars 2025 et 2024, de l'actif à court terme aux 31 mars 2025 et 2024 et de l'actif net aux 1er avril 2024 et 2023 et aux 31 mars 2025 et 2024. Nous avons exprimé par conséquent une opinion avec réserve sur les états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2024, en raison des incidences éventuelles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces

risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C.R. L. ¹

Montréal
Le 19 juin 2025

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A117472

Jeunesse au soleil

Résultats

pour l'exercice terminé le 31 mars 2025

	2025	2024
	\$	\$
Produits		
Apports		
Subventions gouvernementales (note 4)	927 222	870 486
Dons (note 4)	5 502 000	5 215 735
Services d'urgence (note 4)	3 368 814	6 005 347
Collectes de fonds	379 118	355 421
Services communautaires	171 963	159 413
Revenus d'intérêts	449 113	443 376
Produits divers	281 697	319 802
	<u>11 079 927</u>	<u>13 369 580</u>
Charges		
Services d'urgence	7 494 160	9 658 990
Activités liées au camp	105 860	118 334
Services communautaires	784 781	768 299
Activités commerciales	187 879	287 423
Charges administratives	814 239	716 728
Collectes de fonds	126 878	93 255
Frais d'intérêts (note 5)	342 015	409 762
	<u>9 855 812</u>	<u>12 052 791</u>
Excédent des produits par rapport aux charges avant autres charges (produits)	<u>1 224 115</u>	<u>1 316 789</u>
Autres charges (produits)		
Amortissement des immobilisations corporelles	1 292 529	1 311 473
Gain sur disposition des biens détenus aux fins de revente	(510 912)	
	<u>781 617</u>	<u>1 311 473</u>
Excédent des produits par rapport aux charges	<u>442 498</u>	<u>5 316</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers et la note 4 fournit d'autres informations sur les résultats.

Jeunesse au soleil

Évolution de l'actif net

pour l'exercice terminé le 31 mars 2025

			2025	2024
	Investi en immobilisations	Non affecté	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au début	1 351 573	1 908 897	3 260 470	3 255 154
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(103 132)	545 627	442 495	5 316
Investissement en immobilisations corporelles				
Remboursement de dette à long terme	306 879	(306 879)		
Produit de disposition des biens détenus aux fins de revente	(630 000)	630 000		
Apports reçus pour l'acquisition d'immobilisations corporelles	(6 069 641)	6 069 641		
Acquisition d'immobilisations corporelles	6 337 303	(6 337 303)		
Solde à la fin	1 192 982	2 509 983	3 702 965	3 260 470

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Jeunesse au soleil

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 mars 2025

	2025	2024
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits par rapport aux charges	442 498	5 316
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	1 292 529	1 311 473
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(678 485)	(678 839)
Gain sur disposition des biens détenus aux fins de revente	(510 912)	
	545 630	637 950
Variation nette d'éléments du fonds de roulement (note 6)	240 001	5 914 278
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	785 631	6 552 228
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(4 389 298)	(1 387 312)
Produit de disposition des biens détenus aux fins de revente	630 000	
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(3 759 298)	(1 387 312)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de dette à long terme	(306 879)	(318 880)
Apports reçus pour l'acquisition d'immobilisations corporelles	6 069 641	1 638 225
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	5 762 762	1 319 345
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	2 789 095	6 484 261
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	11 481 360	4 997 099
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	14 270 455	11 481 360
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
Encaisse	2 217 455	597 232
Dépôts à terme	12 053 000	10 884 128
	14 270 455	11 481 360

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Jeunesse au soleil
Situation financière
 au 31 mars 2025

	2025	2024
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	2 217 455	597 232
Dépôts à terme	12 053 000	10 884 128
Autres créances (note 7)	991 617	289 202
Frais payés d'avance et dépôts	83 279	73 451
Biens détenus aux fins de revente		119 088
	<u>15 345 351</u>	<u>11 963 101</u>
Long terme		
Immobilisations corporelles (note 8)	<u>14 462 261</u>	<u>9 685 148</u>
	<u><u>29 807 612</u></u>	<u><u>21 648 249</u></u>
PASSIF		
Court terme		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	2 105 523	494 470
Autres apports reportés (note 10)	10 729 845	9 708 306
Tranche de la dette à long terme échéant à moins de un an		
Sujette à renouvellement	<u>4 833 358</u>	<u>5 140 238</u>
	<u>17 668 726</u>	<u>15 343 014</u>
Long terme		
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles		
(note 12)	<u>8 435 921</u>	<u>3 044 765</u>
	<u><u>26 104 647</u></u>	<u><u>18 387 779</u></u>
ACTIF NET		
Investi en immobilisations	1 192 982	1 351 573
Non affecté	<u>2 509 983</u>	<u>1 908 897</u>
	<u>3 702 965</u>	<u>3 260 470</u>
	<u><u>29 807 612</u></u>	<u><u>21 648 249</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil

Administrateur

Administrateur

Jeunesse au soleil

Notes complémentaires

au 31 mars 2025

1 - STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

L'organisme, constitué en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies (Québec)*, est un organisme de bienfaisance enregistré non assujéti à l'impôt sur le revenu.

L'objectif principal de l'organisme est de combler les besoins de base des membres de la collectivité en leur fournissant des aliments, des vêtements et des médicaments de secours ainsi que des services de prévention du crime. L'organisme offre également un vaste éventail de programmes sportifs et récréatifs et il exploite un centre de loisirs pour les aînés. Les apports de l'organisme, à l'exception des subventions gouvernementales, proviennent de dons de particuliers, de sociétés et d'organismes sans but lucratif.

2 - MODIFICATION COMPTABLE

Le 1er avril 2024, l'organisme a adopté les recommandations de la nouvelle note d'orientation concernant la comptabilité NOC-20, « Traitement comptable des accords d'infonuagique par le client », de la Partie II du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*, qui fournit des indications sur le traitement comptable des dépenses liées à un accord d'infonuagique par le client et sur la question de savoir s'il existe un actif incorporel logiciel dans l'accord.

Conformément aux nouvelles exigences, l'organisme doit faire un choix entre :

- appliquer la mesure de simplification pour comptabiliser les dépenses liées aux accords d'infonuagique entrant dans le champ d'application de la NOC-20 et, conséquemment, traiter ces dépenses comme se rattachant à la fourniture de services et les comptabiliser en charges lorsque les services sont reçus; ou
- analyser l'accord d'infonuagique afin de déterminer si la composante logicielle constitue un actif incorporel logiciel et, conséquemment, la comptabiliser comme un actif incorporel selon le chapitre 3064, « Écarts d'acquisition et actifs incorporels », ou si elle constitue un logiciel-service et, conséquemment, comptabiliser en charges les frais s'y rattachant lorsqu'ils sont engagés.

L'organisme a choisi d'appliquer la mesure de simplification permise.

Conformément aux dispositions transitoires, ces exigences, applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2024, ont été appliquées rétrospectivement.

L'adoption de ces nouvelles recommandations n'a eu aucune incidence sur les états financiers.

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers de l'organisme sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Jeunesse au soleil

Notes complémentaires

au 31 mars 2025

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'organisme provenant d'opérations non conclues avec des apparentés ainsi que ceux provenant d'opérations conclues avec des parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction (ainsi que les membres de la famille immédiate) sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents. Les actifs et passifs financiers de l'organisme provenant d'opérations entre apparentés sont évalués au coût.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme provenant d'opérations non conclues avec des apparentés sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers), alors que ceux provenant d'opérations entre apparentés sont évalués selon la méthode du coût (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement ou selon la méthode du coût, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'organisme détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement ou selon la méthode du coût est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Constatation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré. Les apports reçus à titre de dotations sont présentés comme des augmentations directes de l'actif net.

Produits nets de placements et revenus d'intérêts

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction et les produits qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Jeunesse au soleil

Notes complémentaires

au 31 mars 2025

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les produits d'intérêts sont constatés en fonction du temps écoulé et les variations de la juste valeur le sont au moment où elles se produisent.

Apports reçus sous forme de biens et de services

Le travail de l'organisme dépend de dons de biens, comme des vêtements, des aliments et des fournitures, et de dons de droits d'utilisation de locaux et de véhicules. Lorsque la juste valeur de ces apports reçus sous forme de biens et de services peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'organisme aurait dû se procurer autrement ces fournitures et services pour son fonctionnement régulier, elle est inscrite dans les états financiers.

L'organisme serait incapable d'exercer ses activités sans l'appui des bénévoles qui lui consacrent un nombre considérable d'heures par année. En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires ainsi que les placements dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ou rachetables en tout temps sans pénalité.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût. Lorsque l'organisme reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport plus tous les frais directement rattachés à l'acquisition des immobilisations corporelles, ou à une valeur symbolique si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

Amortissement

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes qui suivent :

	<u>Périodes</u>
Bâtiments	2 et 30 ans
Mobilier et matériel	5 ans
Matériel roulant, logiciel et aménagement des locaux	3 ans

Le bâtiment en cours de construction sera amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 30 ans lorsqu'il sera achevé.

Réduction de valeur

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle a subi une dépréciation, une réduction de valeur est comptabilisée pour ramener la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle à sa juste valeur ou à son coût de remplacement, selon le cas. La réduction de valeur est alors comptabilisée à l'état des résultats et ne peut pas faire l'objet de reprises.

Jeunesse au soleil
Notes complémentaires
au 31 mars 2025

4 - INFORMATIONS SUR LES RÉSULTATS

	2025	2024
	\$	\$
Apports		
Subventions gouvernementales		
Fédérales	112 425	80 819
Provinciales	156 078	151 753
Municipales	658 719	637 914
	<u>927 222</u>	<u>870 486</u>
Dons		
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 12)	678 485	678 839
Apports reçus sous forme de biens et de services (a)	803 977	503 068
Transfert des autres apports reportés	312 872	558 979
Legs testamentaires	300 362	492 274
Autres dons de particuliers, de sociétés et d'organismes sans but lucratif	<u>3 406 304</u>	<u>2 982 575</u>
	<u>5 502 000</u>	<u>5 215 735</u>
Services d'urgence		
Dons de nourriture (a)	<u>3 368 814</u>	<u>6 005 347</u>

(a) Un montant équivalent est inclus dans les charges des services d'urgence.

5 - FRAIS D'INTÉRÊTS

	2024	2023
	\$	\$
Intérêts sur la dette à long terme	331 958	399 550
Intérêts sur la marge de crédit	10 057	10 212
	<u>342 015</u>	<u>409 762</u>

6 - INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

La variation nette d'éléments du fonds de roulement se détaille comme suit :

	2025	2024
	\$	\$
Autres créances	(702 415)	(193 906)
Frais payés d'avance et dépôts	(9 832)	32 296
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	(69 291)	62 233
Autres apports reportés	<u>1 021 539</u>	<u>6 013 655</u>
	<u>240 001</u>	<u>5 914 278</u>

Jeunesse au soleil
Notes complémentaires
au 31 mars 2025

7 - AUTRES CRÉANCES

	2025	2024
	\$	\$
Taxes à la consommation à recevoir	886 214	114 175
Intérêts à recevoir	10 849	105 033
Autres	94 554	69 994
	991 617	289 202

8 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2025	2024
	Valeur	Valeur
	comptable	comptable
	nette	nette
	\$	\$
Terrains	5 754 546	5 754 546
Bâtiments (a)	3 803 769	1 988 885
Bâtiment en cours de construction (b)	7 820 938	1 874 248
Mobilier et matériel	201 943	3 781
Matériel roulant	148 936	11 290
Logiciel	91 541	42 665
Aménagement des locaux	409 295	9 733
	18 230 968	9 685 148

- (a) Au cours de l'exercice 2024, l'organisme avait pris la décision de démolir le bâtiment acquis en 2020. L'organisation qui amortissait le bâtiment selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 30 ans l'a amorti sur une période de deux ans. Cette modification a été appliquée prospectivement et a entraîné une dépense d'amortissement de 1 198 549 \$ au cours de l'exercice (1 198 549 \$ en 2024).
- (b) Au cours de l'exercice, l'organisme a capitalisé des coûts de construction, dont un montant de 1 948 005 \$ (267 661 \$ au 31 mars 2024) est inclus dans les comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement.

9 - MARGE DE CRÉDIT

L'organisme dispose d'une marge de crédit d'un montant autorisé de 900 000 \$ auprès d'une banque à charte canadienne, portant intérêt au taux préférentiel (4,95 %; 7,2 % au 31 mars 2024). La marge de crédit est garantie par un bâtiment et son terrain, d'une valeur comptable nette de 4 600 000 \$ au 31 mars 2025. À la fin de l'exercice, la marge de crédit est inutilisée (inutilisée au 31 mars 2024). Cette marge de crédit est renouvelable annuellement et le prochain renouvellement aura lieu en août 2025.

Jeunesse au soleil
Notes complémentaires
 au 31 mars 2025

10 - AUTRES APPORTS REPORTÉS

Les autres apports reportés représentent des ressources non utilisées qui, en vertu d'affectations d'origine externe, sont destinées à couvrir des charges spécifiques de fonctionnement qui seront engagées au cours du prochain exercice.

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Solde au début	9 708 306	3 694 650
Apports reçus	7 740 973	8 210 860
Transfert aux apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 12)	(6 013 070)	(1 638 225)
Montant constaté à titre de produits	(706 364)	(558 979)
Solde à la fin	<u>10 729 845</u>	<u>9 708 306</u>

11 - DETTE À LONG TERME

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Emprunt à terme, taux préférentiel plus 0,35 % (5,3 %; 7,55 % au 31 mars 2024), garanti par une hypothèque de 7 000 000 \$ sur un bâtiment et un terrain ayant une valeur comptable nette de 4 600 000 \$ ainsi que par le cautionnement d'un organisme sous influence notable d'un montant maximum de 6 900 000 \$, remboursable par versements mensuels de 25 573 \$, capital seulement, échéant en mars 2025 (a)	4 833 358	5 140 238
Tranche échéant à moins de un an		
Sujette à renouvellement	<u>4 833 358</u>	<u>5 140 238</u>
	<u>-</u>	<u>-</u>

(a) Après la date de fin d'exercice, l'emprunt a été renouvelé selon les mêmes modalités jusqu'en mars 2026.

En vertu de la convention de crédit, l'organisme est assujéti à certaines conditions et clauses restrictives.

L'organisme n'a versé aucune contrepartie en échange de ce cautionnement.

Jeunesse au soleil

Notes complémentaires

au 31 mars 2025

12 - APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles comprennent uniquement des apports reçus en espèces spécifiquement pour l'acquisition d'immobilisations corporelles et sont constatés aux résultats au même rythme que l'amortissement des immobilisations corporelles auxquelles ils se rapportent.

	2025	2024
	\$	\$
Solde au début	3 044 765	2 085 379
Apports reçus	56 571	
Transfert des autres apports reportés (note 10)	6 013 070	1 638 225
Montant constaté aux résultats	(678 485)	(678 839)
Solde à la fin	8 435 921	3 044 765

13 - FONDATION JEUNESSE AU SOLEIL

L'organisme exerce une influence notable sur la Fondation Jeunesse au soleil (ci-après « la Fondation ») du fait que l'objectif principal de la Fondation est de remettre une partie ou la totalité de son capital et des produits, de temps à autre, à l'organisme.

14 - RISQUES FINANCIERS

Risque de crédit

L'organisme est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. L'organisme a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les autres créances (excluant les taxes à la consommation à recevoir), étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'organisme.

Risque de marché

Les instruments financiers de l'organisme l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt, lequel découle des activités de financement.

Risque de taux d'intérêt

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs et passifs financiers portant intérêt à taux fixe et variable.

Les dépôts à terme portent intérêt à taux fixe et exposent donc l'organisme au risque de variations de la juste valeur découlant des variations des taux d'intérêt.

La marge de crédit et un emprunt à terme portent intérêt à taux variable et exposent donc l'organisme à un risque de flux de trésorerie découlant des variations des taux d'intérêt.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'organisme est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

Jeunesse au soleil
Notes complémentaires
au 31 mars 2025

15 - ENGAGEMENTS

L'organisme s'est engagé, d'après des contrats de location à long terme, à verser une somme minimum de 261 423 \$ pour des locaux, du mobilier et du matériel.

Le contrat pour les locaux vient à échéance en décembre 2025, tandis que les contrats pour le mobilier et le matériel viennent à échéance à différentes dates jusqu'en juin 2027.

Les paiements minimums exigibles pour les prochains exercices s'élèvent à 252 735 \$ en 2026, à 5 792 \$ en 2027 et à 2 896 \$ en 2028.

L'organisation s'est engagée en vertu d'un contrat pour la construction d'un nouvel immeuble. Le montant engagé s'élève à 21 700 000 \$ au 31 mars 2025. Les coûts de construction en cours s'élèvent à 7 820 938 \$ au 31 mars 2025.